

C'est la rentrée scolaire pour la zone C. La Coordination nationale de l'éducation a appelé samedi dernier à reprendre dès lundi les actions et la grève contre la retraite à points et les réformes de Blanquer. Ci-dessous les décisions de l'assemblée générale et ses appels :

Les DÉCISIONS DE LA COORDINATION NATIONALE DE L'ÉDUCATION

Poursuite du mouvement de grève interprofessionnelle :

- Poursuivre le mouvement interprofessionnel pour le retrait de la réforme des retraites, contre les réformes Blanquer et pour nos conditions de travail sur son lieu de travail, de résidence ou de vacances, en participant aux initiatives interprofessionnelles, en généralisant les opérations « école / collège / lycée mort », et en multipliant les actions en direction des député.e.s, permanences LREM et candidat.e.s aux élections municipales. Des préavis nationaux de grève sont déposés par les organisations syndicales et couvrent tous les personnels de l'Éducation sur tous les jours de février et mars.
- Faire du jeudi 5 mars, premier jour de grève pour les personnels et les étudiant.e.s dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, le début d'un mouvement de grève de toute l'Éducation, de la maternelle à l'université (dans les zones qui auront repris les cours). Une nouvelle Coordination nationale des Facs et Labos en lutte se tiendra les 6-7 mars pour décider des suites du mouvement ; les personnels de l'Éducation y sont invités.
- Participer aux mobilisations du dimanche 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, qui seraient les plus touchées par la réforme des retraites.
- Préparer la « semaine noire » de grève et d'actions à partir du lundi 16 mars, une semaine après la reprise de toutes les zones.
- Reprendre dès la rentrée les tournées inter-degrés dans les établissements et écoles.
- Déposer dans le 1er degré des intentions de grève pour tous les jours de la période à venir, et dans le 2nd degré des heures syndicales à la rentrée des vacances.
- Organiser des assemblées générales inter-établissements rapidement après la reprise.

E3C du Bac Blanquer :

- Continuer à empêcher la mise en œuvre des E3C partout où il reste des épreuves, par la grève des surveillances, par la solidarité avec la mobilisation lycéenne, et avec le soutien de rassemblements avec des parents d'élèves et des grévistes d'autres degrés et d'autres secteurs.
- Protéger les lycéen.ne.s en sortant devant les lycées dès qu'ils et elles se mobilisent, au besoin en débrayant, afin de permettre une présence adulte et empêcher les violences policières. Se mettre en grève ou exercer son droit de retrait en cas d'intrusion policière ou de toute situation dangereuse ou inacceptable.
- Soutenir la tenue d'AG lycéennes dans les établissements, qui sont un droit des élèves.
- En cas de passation des E3C : Refuser la dématérialisation des copies ou exiger la correction des copies papier, et demander à reporter la date-limite de correction. Signaler tout dysfonctionnement des E3C et de Santorin sur le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) dans son établissement

ou sur internet.

● À la phase des corrections : Ne pas saisir de notes sur Santorin avant la dernier jour de son ordre de mission (ce qui est possible et ne coûte rien), et convoquer des AG interdisciplinaires de correcteurs et correctrices des E3C le jour ou la veille des dates-butoirs afin de discuter de la rétention des notes (par la grève, qui nous protège légalement).

Répression des personnels :

● Mener des initiatives communes aux établissements confrontés à la répression, pour l'abandon de toute procédure disciplinaire ou judiciaire, afin de rompre l'isolement voulu par nos hiérarchies.

● Diffuser les initiatives locales en soutien aux collègues réprimé.e.s : pétition à Dole (39), lettre ouverte à Melle (79), tribune à venir dans Le Parisien / Aujourd'hui en France, etc.

● Soutenir les collègues menacé.e.s de Melle en convergeant au rassemblement intersyndical organisé le jour de leur première convocation, le mardi 10 mars à 9h au rectorat de Poitiers. Organiser et participer à cette date à des rassemblements de solidarité devant les instances locales de l'Éducation partout en France.

● Continuer à diffuser le formulaire destiné à recenser et visibiliser nationalement les cas de répression contre les élèves et les personnels : <https://frama.link/formulaire-repressions-e3c>

Rappel : Caisse de grève de la coordination nationale de l'Éducation :

● Recenser les collègues ayant pris part à des grèves reconductibles (au moins 2 jours consécutifs) depuis le 5 décembre, dans le cadre de nos démarches pour demander un soutien financier à la caisse de grève interprofessionnelle nationale popularisée par plusieurs organisations syndicales dont Info'Com-CGT. Il ne s'agit pas encore d'un recensement visant à répartir la caisse de grève, mais bien à demander un soutien financier, selon les critères de la caisse de grève popularisée entre autres par Info'Com-CGT.

● Les référent.e.s de notre caisse nationale de grève appellent à faire remonter les informations suivantes avant le 1er mars à l'adresse greveblanquer@gmail.com, via les référent.e.s d'établissements ou d'AG locales : nombre de personnels de l'Éducation ayant pris part à des grèves reconductibles, et nombre total de journées de grève reconductible (y compris les journées sous le coup de l'arrêt Omont).

Une nouvelle réunion de coordination nationale de l'Éducation (1er et 2nd degrés) se tiendra samedi 29 février à la Bourse du Travail centrale de Paris (3, rue du Château d'Eau, Paris 10ème, métro République). Comme toujours, participation possible à distance par téléphone ou Skype.